BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ADMINISTRATEUR DU FONDS DU PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2015 ET RAPPORT SUR LE BUDGET APPROUVÉ POUR L'EXERCICE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

Pour décision

1. OBJET

Le présent document a pour objet de solliciter l'approbation du Conseil d'administration concernant les dépenses d'administration estimées de la Banque mondiale agissant en qualité d'Administrateur du Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation (le « Fonds GPE ») pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2015 et de rendre compte au Conseil d'administration des dépenses d'administration estimées pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2014.

2. DÉCISION RECOMMANDÉE

L'Administrateur invite le Conseil d'administration à approuver la décision suivante :

BOD/2014/12 DOC 10 : BUDGET DE L'ADMINISTRATEUR : Le Conseil d'administration approuve les dépenses d'administration estimées à 276 000 dollars pour les services d'administration devant être fournis entre le 1er janvier et le 30 juin 2015.

3. CONTEXTE

3.1 Conformément au Document sur la gouvernance du Fonds du GPE, l'Administrateur est tenu de soumettre un budget prévisionnel au Conseil d'administration pour approbation sur une base annuelle. L'Administrateur a exceptionnellement été prié de préparer un budget pour le premier semestre 2015 car le Conseil a décidé d'adopter un exercice budgétaire allant du 1er juillet au 30 juin.

3.2 De même que pour tous les fonds d'intermédiation financière (« FIF ») pour lesquels la Banque mondiale agit en qualité d'Administrateur, les coûts et frais de la Banque afférents aux services d'administration sont remboursés conformément au principe de recouvrement intégral.

4. BUDGET DE L'ADMINISTRATEUR POUR L'EXERCICE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

4.1. Le tableau ci-dessous détaille le budget approuvé[1] et son taux d'exécution actuel.

4.2 Le montant estimatif total des coûts afférents aux services d'administration fournis au Fonds du GPE n'a pas changé. L'augmentation de l'activité du Fonds du GPE entre 2013 et 2014, liée à la reconstitution du Fonds et, dans une moindre mesure, le transfert de la quote-part du reliquat du Fonds de développement de programmes d'éducation au Fonds GPE, etc. avaient déjà été pris en compte dans le budget prévisionnel et absorbés dans le budget approuvé. L'Administrateur estime que les activités menées au cours de l'année civile 2014 seront gérées dans les limites du budget approuvé par le Conseil en novembre 2013.

5. BUDGET DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2015

5.1 Le tableau ci-dessous détaille le budget prévisionnel correspondant aux services devant être fournis par l'Administrateur au cours du premier semestre 2015 et le compare au budget de l'année civile 2014.

Tableau 1 : Besoins budgétaires concernant les services fournis par l'Administrateur (en dollars)

Services de l'Administrateur	Budget approuvé Janvier à décembre 2014	Budget révisé Janvier à décembre 2014	Budget proposé Janvier à juin 2015
Gestion financière et des relations avec les bailleurs de fonds	201 000	194 390	98 500
Comptabilité et préparation des rapports	192 000	192 000	117 000
Gestion des investissements	36 000	36 300	13 500
Services juridiques	115 000	66 400	47 000
Total	**544 000**	**489 090**	**276 000**

5.2 L'augmentation du budget prévisionnel au cours du premier semestre 2015 est inférieure à 1,5 % du budget de l'année civile 2014 (ramené à une période de six mois). Cette augmentation est liée à une estimation revue à la hausse du solde moyen du portefeuille.

[1] BOD/2013/11 DOC 12 – Réunion du Conseil d'administration – Addis-Abeba, Éthiopie – 18-19 novembre 2013

5.3 Le budget comprend les éléments suivants :

i. **Gestion financière et des relations avec les bailleurs de fonds :** Les coûts se rapportent au temps du personnel et aux dépenses nécessaires à la gestion et à l'exécution des opérations financières, y compris la réception et le traitement des contributions des bailleurs de fonds, l'enregistrement des allocations et des engagements, l'exécution de transferts en espèces aux Entités de supervision et aux Entités d'exécution et la résolution de tout problème d'ordre financier ou lié aux opérations réalisées avec ces partenaires. Cette estimation couvre également les frais de déplacement d'un membre du personnel de la Banque mondiale pour participer aux réunions ordinaires du Conseil d'administration du GPE, ainsi que le temps du personnel consacré à l'établissement des rapports financiers du Fonds du GPE, à la préparation du budget, et aux activités de coordination avec le Secrétariat, les Entités de supervision et les Entités d'exécution, visant à élaborer et mettre en œuvre des procédures opérationnelles en matière d'opérations financières ;

ii. **Gestion des investissements :** Les frais de gestion des investissements sont calculés à partir d'un taux fixe de 3,5 points de base sur le solde annuel moyen du portefeuille ; la taille moyenne prévue du portefeuille du Fonds du GPE pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2015 est de 670 000 000 dollars ;

iii. **Comptabilité et préparation des rapports :** Les coûts se rapportent à la gestion du modèle comptable du Fonds du GPE, y compris la tenue des écritures et comptes appropriés permettant d'identifier les contributions et autres recettes, ainsi que les obligations du Fonds du GPE envers les Entités de supervision et les Entités d'exécution ; et

iv. **Services juridiques :** Les coûts sont déterminés sur la base du temps consacré par le personnel à finaliser les accords/ententes de contribution conclus avec les bailleurs de fonds, ainsi que les accords sur les procédures financières avec les Entités de supervision et les Entités d'exécution. Les coûts se rapportent aussi au temps consacré par le personnel aux activités de conseil stratégique, à l'examen juridique des documents financiers et à la rédaction de nouveaux documents juridiques en tant que de besoin. Cette estimation couvre également les frais de déplacement d'un membre du personnel de la Banque mondiale pour participer aux réunions ordinaires du Conseil d'administration du GPE.